Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 16/07/2021
ID : 038-213802374-20210715-DEL_2021_35-DE

Mizoën

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 9 juillet 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusées : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine),

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
CONTRE : 0
ABSENTION : 2
POUR : 9

Délibération n° 2021/35 : Requalification des espaces publics au village : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de sécuriser la traversée du village. Afin d'être aidée et guidée dans cette réflexion, la Commune s'est attachée l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère, par convention approuvée en conseil municipal du 27 novembre 2020.

Le travail avec le CAUE, mené sur le 1er trimestre 2021, a permis de faire émerger les problématiques de sécurité et d'aménagement du village afin de rédiger un cahier des charges pour définir la mission de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics au village introduite par un diagnostic se compose d'une tranche ferme : le diagnostic et l'AVP ; et d'une tranche optionnelle : la maîtrise d'œuvre.

L'appel à candidature a été lancé le 30 avril 2021 avec une remise des candidatures fixée au 25 mai 2021. Deux candidatures ont été réceptionnées :

- Atelier VERDANCE
- MOZ PAYSAGE

L'ouverture et l'analyse des candidatures a été réalisée le 26 mai. Les deux candidats ont été admis à déposer une offre et ont été convoqué à une audition le 24 juin pour présenter leurs motivations et leur offre. A l'issue de cette audition, un classement des offres, basé sur les critères annoncés dans le cahier des charges, a été réalisé.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Atelier VERDANCE pour un montant de 24 600 € HT, soit 29 520 € TTC pour la tranche ferme et une rémunération pour la tranche optionnelle fixée à :

Montant de travaux	Taux de maîtrise d'œuvre
Inférieur à 100 000 €	12 %
De 100 000 € à 200 000 €	10 %
De 200 000 € à 300 000 €	8 %
Plus de 300 000 €	7,5 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions :

APPROUVE le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics au village,

DECIDE de retenir la proposition de l'atelier VERDANCE pour les montants précisés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

MAIRIE DE MIZOEN 38142

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 16 JUIL. 2021